



## Notre-Dame Perrier

Le 26 mars 2021

Chers parents,  
Madame, monsieur

Conformément à notre engagement depuis le début de cette crise sanitaire, nous vous informons régulièrement des changements de protocole. Voici les dernières modifications :

### 1/ DECOUPAGE DE LA FRANCE EN DEUX ZONES

A compter du 20 mars 2021, et pour une durée de quatre semaines, des mesures sanitaires sont renforcées dans :

- Les départements des régions Ile-de-France et Hauts-de-France
- Les départements des Alpes-Maritimes, de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Les 16 départements cités ci-dessus sont dits en confinement.

Dans le reste du territoire national le protocole sanitaire en vigueur continue à s'appliquer avec cependant l'aménagement pour l'EPS précisé ci-dessous

### 2/DEPLACEMENTS INTER-REGIONAUX

Les déplacements entre les départements concernés par les restrictions annoncées hier et d'autres départements devraient rester possibles pour les élèves, les enseignants et les personnels devant rejoindre leur établissement.

### 3/LES DEPLACEMENTS INTERDEPARTEMENTAUX

Les déplacements pour rejoindre un établissement scolaire comme ceux pour rejoindre le domicile depuis son établissement scolaire ne sont pas soumis à la règle des 10km ni à l'interdiction des déplacements entre départements confinés et départements non confinés. Les élèves, les enseignants et les personnels peuvent donc se déplacer entre leur domicile et leur établissement et ce sur l'ensemble du territoire.

### 4/EPS

Dans tout le territoire **la pratique de l'EPS en intérieur est de nouveau autorisée**, dans le strict respect des gestes barrières. Toutefois les activités physiques en extérieur ainsi que les activités « de basse intensité » en intérieur permettant le port du masque dans les gymnases sont à privilégier.

### 5/SORTIES SCOLAIRES

A ce jour, seules les sorties scolaires sans hébergement sur le territoire national sont autorisées dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité.

## 6/INFORMATIONS DIVERSES :

Les bulletins scolaires seront disponibles sur Pronote à partir du 9 avril. A compter de ce trimestre, les bulletins sont dématérialisés, pour ceux qui souhaitent les recevoir sous format papier, il faut en faire la demande par mail auprès de l'accueil.

Pour le passage de l'ASSR (élèves de 5° et 3°) les élèves vont bientôt recevoir un lien qui leur permettra de s'entraîner en heure d'étude ou à la maison.

Self : si cela vous est possible gourde ou bouteille isotherme sont toujours recommandées.

Etudes : les prêts étant interdits au regard des conditions sanitaires, il est préférable que chaque élève ait **un livre à disposition dans son sac si besoin.**

## RAPPEL :

Journée pédagogique : vendredi 23 avril (**élèves libérés de cours.** Cf. calendrier de début d'année)

Soyez assurés, chers parents, de notre entier dévouement au service des enfants qui nous sont confiés,

Bien cordialement.

Marie-Dominique DELMAS

Chef d'établissement coordinateur de  
l'ensemble scolaire des Récollets